



Plan de formation des enseignants en « constellation ».

Le SNUDI-FO de la Somme a pris connaissance du nouveau plan de formation par circonscription des enseignants du département de la Somme.

Ce plan de formation oblige chaque enseignant à s'inscrire dans un cadre de formation de 6 ans. Il s'agirait de mettre en place Des « constellations » qui seraient mises en place dans lesquelles des enseignants désignés d'un même niveau, d'un même cycle dans une école ou une circonscription participeraient à une formation commune en français ou en maths et se visiteraient les uns les autres. Ils seraient placés sous la tutelle d'un conseiller pédagogique référent de circonscription. Il s'agirait d'étudier, de préparer des séances au sein de chaque « constellation » puis d'aller observer les séances dans les classes de chacun des enseignants et de se réunir pour discuter des éléments observés. Et les autres enseignants de l'école ne seront pas non plus épargnés puisqu'ils devraient définir en équipe une problématique pour ces trois disciplines, faisant ainsi disparaître la formation individuelle puisque chacun se verrait contraint de « choisir » un temps de formation en commun parmi les 18h d'animation pédagogique. Et qui sait si l'an prochain, ce ne seront pas eux qui seront désignés pour travailler en « constellation » puisque le plan de formation est organisé sur 6 ans !

Ces formations dépassent largement le cadre des 18h d'animations pédagogiques définies dans nos obligations réglementaires de services et peuvent atteindre jusqu'à 30h. De plus, les visites entre collègues, avec le CPC, ne sont ni plus ni moins que la mise en place de l'accompagnement individualisé obligatoire issue de PPCR dont le SNUDI-FO de la Somme a toujours demandé le retrait. Et à ce propos, qui sait si ces visites par les conseillers pédagogiques ne serviront pas pour le choix de l'appréciation hiérarchique lors des rendez-vous de carrière ?

En cette période où il est demandé de limiter le brassage dans les établissements, les écoles et les classes deviendraient désormais des « halls de gare » et verraient défiler enseignants et conseillers pédagogiques.

Pour le SNUDI- FO de la Somme, il est clair que ces « constellations » imposées sont la négation de la liberté pédagogique et visent à mettre les personnels sous un contrôle permanent en utilisant les pires méthodes issues du privé (auto-évaluation, évaluations des collègues entre eux) et impossibilité de choisir librement les thèmes, les jours et les heures de formation.

Pourtant, la réglementation n'a absolument pas changé !

Le Décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 indique que parmi les 108h annualisées « Dix-huit heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique ».

La position du SNUDI-FO 80 est donc très claire. Il ne peut exister de caractère obligatoire quant aux choix de formation et la participation à Magistère ne doit pas être obligatoire. Ce pseudo dispositif de formation n'est ni plus ni moins qu'un système de flicage des enseignants visant à remettre en cause leur liberté pédagogique, à augmenter leur temps de travail et à favoriser leur auto-formation. Pour le SNUDI-FO de la Somme, l'inscription au dispositif de constellation doit se faire sur la base du volontariat et nous soutiendrons les collègues en ce sens.

Nous rappelons également que la loi autorise chaque personnel à participer à des réunions d'informations syndicales dans le cadre de son travail. 3 fois 3 heures de RIS peuvent être défalquées des 18 heures de réunions pédagogiques prévues dans le cadre des 108 heures annualisées (distanciennes ou présentiennes). Le calendrier des réunions syndicales des mois de septembre et octobre vous a d'ailleurs été transmis.